

LA VALORISATION DU LIBAN
PLANS ET PROGRAMMES

VI

LA PLANIFICATION
DE LA MONNAIE ET DU
CREDIT

**SOCIOLOGIE ET IMPOT
SUR LE REVENU**

PAR
MAURICE GEMAYEL

للنوشيق والأبحاث

BEYROUTH Documentation & Research

1959

DU MÊME AUTEUR

DANS LA SERIE :

La Valorisation du Liban
PLANS ET PROGRAMMES

DEJA PARUS :

- TOME I — La Planification intégrale des Eaux du Liban.
— La Planification Intégrale des Eaux du Liban « Les Eaux de Beyrouth » (Projet Albert Naccache)
- TOME III — Extrait de la Planification du Commerce « Le Centre Permanent des Relations Commerciales Internationales ».
- TOME V — Extrait de la Planification du Crédit et de la monnaie.
— Sociologie et impôt sur le Revenu
Le Public et les Banques
— La pyramide bancaire.
- TOME VI — Extrait de la Planification des Communications et des Transports.
a) Le Tunnel : Beyrouth-Bekaa.
b) L'Aménagement Planifié du Fleuve de Beyrouth.
c) La solution du Problème du Transport en Commun Urbain.
- TOME VII — Extrait de la Planification du Facteur Humain.
a) Les principes de l'équilibrage du potentiel humain aux besoins économiques du pays.
b) Pour la Création du Citoyen Libanais.
- TOME VIII — Extrait de la Réorganisation de l'Administration.
a) Tel Peuple tel Gouvernement,
Tel Gouvernement tel Peuple.
b) L'Organisation de la Nation,
Réforme de base de l'Etat.
c) La Technique de la Fonction Publique.
d) La Propagande.
- TOME IX — Extrait d'une Solidarité de l'Orient Arabe.
Partie Ouest-Est par le Sud Liban
Le Complexe Planifié : Golfe Persique
Méditerranée : Route - Rail - Pipes lines - Eaux -
Natural gaz - Pétrole. — Liban - Syrie -
Jordanie - Arabie Séoudite.

A PARAÎTRE

- TOME II — La Planification de la Production (1 — Agriculture;
2 — Industrie).
- TOME III — La Planification du Commerce.
- TOME IV — La Planification du Tourisme, de la Villégiature et de l'Urbanisme.
- TOME — La Planification du Crédit et de la monnaie.
- TOME VI — La Planification des Communications et des Transports.
- TOME VII — La Planification du Facteur Humain.
- TOME VIII — La Réorganisation de l'Administration
(Conséquence de la Planification des différents secteurs de l'activité nationale).
- TOME IX — Plan d'une solidarité économique de l'Orient Arabe.

LA VALORISATION DU LIBAN
PLANS ET PROGRAMMES

VI
**LA PLANIFICATION
DE LA MONNAIE ET DU
CREDIT**

**SOCIOLOGIE ET IMPOT
SUR LE REVENU**

PAR
MAURICE GEMAYEL



للمنوثيق والأبحاث
BEYROUTH

1959
Documentation & Research



للتنويع والأبحاث

Documentation & Research

Manière de traiter le sujet

Les éléments d'appréciation

A l'instar de tout problème ou initiative qui se pose au Liban, l'abolition ou le maintien des Impôts sur le Revenu et sur les Successions soulève des discussions faussées à la base, qui souvent s'échauffent et peu à peu s'égarent dans de multiples directions déviant de la voie menant à la solution.

Je ne vous cache pas que, de prime abord, je croyais que les études que j'avais effectuées pour les besoins de mon ouvrage sur la Planification de la Monnaie et du Crédit, sur le double plan public et privé, allaient me permettre très aisément de traiter le sujet demandé par mon ami, Jean ABIJAOUDE.

Quel ne fut mon étonnement de constater que ce sujet me plongeait dans une grande perplexité devant le choix qui se proposait à moi dans la méthode d'approche ou la manière de le traiter la plus utile pour un auditoire tel que le vôtre.

Tout bien considéré, trois raisons m'ont orienté :

1 — Les thèses pour et contre ayant déjà pris suffisamment forme et les arguments pour ou contre ayant été suffisamment développés, il n'y avait plus grand chose à dire dans les limites du niveau, je dirai « épidermique » auquel elles se sont arrêtées ;

2 — L'incompréhension que j'ai rencontrée souvent pour les mêmes motifs au début de la présentation des études et projets que nous avons présentés au public et aux Autorités du Liban ;

3 — Le rôle éclairant prédestiné d'une assemblée d'élite telle que la vôtre qui se doit, non pas de verser dans la polémique et de rallier tel camp ou tel autre mais, bien au contraire, de transcender les débats, de juger le conflit et par là de guider une opinion déroutée et embarrassée.

Envisagée sous cette optique, notre mission consistera à ramener l'attention sur les éléments permettant une prise de conscience de la réalité profonde de ses composantes et de ses facteurs de base, seuls susceptibles d'asseoir un jugement désintéressé et impartial tenant compte aussi bien des aspects objectifs que subjectifs des points de vue en compétition.

Après ce long préambule, nous vous proposons de suivre pour notre exposé le plan suivant :

1 — Dans une première partie, que nous intitulerons « Pour une Prise de Conscience » nous essaierons, à partir d'observations et constatations, de dégager dans leurs grandes lignes, les principes, notions et règles de base nécessaires à l'appréciation.

2 — Ensuite, dans une seconde partie, nous étudierons la situation au Liban, sous son quadruple aspect, sociologique, politique, économique et technique, envisagé sur le double plan du groupe et de l'individu et enfin considéré sous le double angle affectif et rationnel.

3 — Enfin, dans une troisième et dernière partie, nous en tirerons les conclusions.

I PARTIE :

« POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE »

Dans cette première partie, je n'ai pas la prétention d'indiquer tous les éléments et tous les facteurs qui président au mécanisme de la création des conflits et des antinomies mais simplement trois exemples illustrant le phénomène laissant à votre attention alertée le soin de remémorer le reste.

1er PRINCIPE REVELATEUR DISTINCTION

« APPARENCES ET REALITES » :

NIVEAUX D'EXPLICATION — HIERARCHIE DES REALITES

« LES GRANDS ESPRITS SE RENCONTRENT »

Une première observation faite sur le champion actuel de l'abolition de ces deux impôts sur le Revenu et sur les Successions, illustre un premier principe fondamental, dont non seulement nous devons tenir compte à l'occasion des débats qui nous occupent, mais qui devrait éclairer d'une manière constante l'appréciation de tout débat et plus particulièrement de tout débat au Liban.

Monsieur Joseph CHADER, qui réclame à l'heure actuelle l'abolition de ces deux impôts, était depuis quelques années seulement (dont le nombre ne dépasse pas celui des doigts d'une main) le créateur et promoteur de l'impôt sur les successions et le grand défenseur de l'impôt sur le revenu. Ici-même, lors de la conférence donnée par notre camarade et ami, Monsieur Noël KAHLA, qui suggérait l'abolition de ces deux impôts, Monsieur Joseph CHADER, alors Président de la Commission des Finances, et plus tard Ministre des Finances, et Monsieur Pierre EDDE, alors Ministre des Finances, prenant la parole, en réponse à Monsieur Noël KAHLA, se sont simplement contentés d'observer qu'une telle suggestion était aussi bien impensable socialement qu'inconcevable économiquement. (J'utilise leurs propres expressions).

Que s'est-il donc passé depuis pour que le champion de ces deux impôts devienne celui de leur abolition ?

L'explication n'est pas technique mais sociologique. En effet, les sociologues ont dégagé une règle qui révèle l'existence de « niveaux d'explication et d'une hiérarchie des réalités » ; autrement dit la réalité n'est pas la même pour tout le monde et dans tous les temps, elle dépend essentiellement, comme disent les sociologues, du palier, du niveau et de l'étage auxquels l'on se trouve. Comme le révèle Fernand BRAUDEL « On peut se disputer et se réconcilier en changeant d'étage ». En effet, le vraisemblable et la croyance sont motivés par les apparences et alors, comme le dit Pérou « on s'attache aux éléments voyants et simples qui laissent dans l'ombre des points essentiels mais un peu plus délicats à cerner et alors ce n'est qu'en descendant de palier en profondeur qu'on découvre que la réalité n'était qu'apparence et qu'il faut la chercher plus bas ».

Qu'est-ce qui est arrivé à M. Joseph CHADER ? Tout simplement ceci, que, dépassant le palier de la réalité apparente correspondant au niveau du moment, il a atteint une réalité correspondant à un palier plus profond, qui lui a commandé un changement d'attitude et de comportement.

Cette première règle, illustrée par l'exemple de M. Joseph CHADER, nous commande pour émettre une appréciation, de déterminer d'abord les niveaux auxquels appartient chacune des thèses parce que « les tensions, les antinomies, sont une résultante très souvent des conflits entre paliers, niveaux et étages ».

2ème PRINCIPE REVELATEUR :

DISTINCTION ENTRE THESE ET APPARENCE

« Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas ».

Chacun des groupes sociaux relève de symboles, valeurs, idées, idéaux, représentations, croyances, aspirations, magie, religions, utopies, mythes qui constituent dans l'individu un fond d'âme très puissant qui président à ses concepts, déterminent ses normes, gouvernent ses actions et commandent ses réactions sur le double plan affectif et rationnel.

Selon son appartenance ou allégeance, on peut presque prévoir la couleur de la thèse par la position d'un problème.

Cette nouvelle distinction vient ajouter à l'explication des attitudes et des comportements, dû à l'étagement et que la sagesse populaire traduit en proverbes et adages tels que :

- « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas ».
- « Chanter dans un moulin.
- « Ellé biyé' Khoze min.

Donc, il faudra tenir compte non seulement des paliers, niveaux et étagements mais également de l'appartenance et de l'allégeance pour porter une appréciation sur la valeur d'une thèse en rapport du but final.

3ème PRINCIPE REVELATEUR :

REGLES ET PRECAUTIONS

DISCERNANT ENTRE L'ARGUMENT ET SON MOBILE

« Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ».

En général, devant le développement d'une thèse, on est enclin à croire que les arguments soulevés ou les objections opposées sont désintéressés et ne visent qu'à assurer le triomphe de la réalisation du but final apparemment déclaré.

Mais un examen en profondeur de l'argumentation révèle souvent que derrière elle s'estompe le personnage qui la soutient avec ses mobiles personnels et ses visées intéressées, il apparaît alors à l'attention alertée que le but final pour lequel on se bat ne représente plus en réalité qu'un paravent derrière lequel se déchirent des ambitions, des appétits ou même simplement des amours-propres, justifiant l'adage de la sagesse populaire. « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ».

En conclusion de cette première partie et pour une saine appréciation des thèses en compétition, nous nous devons d'avoir continuellement présent à l'esprit :

- « 1 — La notion de jugement de réalité et de jugement de valeurs ».
- « 2 — De demeurer constamment attentif aux sentiments des sujets et non à la valeur des thèses ».
- « 3 — De ne pas recommander ou condamner une attitude, mais de comprendre l'exigence intérieure à laquelle elle répond ».

Ces principes, que nous venons d'émettre avec les sociologues, nous conduisent sur le plan de la conclusion constructive à ne pas prononcer de jugement avant d'avoir dépouillé le sujet de la polémique avec son fond affectif, émotionnel et passionnel, épurer les discussions de leurs surcharges et des intentions et mobiles qui les enveniment et de ramener les débats au stade de la froide raison car « l'intelligence peut s'éveiller là seulement où la polémique est suspendue » (Gaston BERGER, *Opinion Publique*, page 12).

IIe PARTIE :

LA SITUATION AU LIBAN

A la lumière de ce qui précède et suivant le plan indiqué au début de cette causerie, voyons un peu pourquoi le noir est blanc pour les uns et le blanc noir pour les autres.

I — EXAMEN DU CONFLIT ET DE SA POLEMIQUE

SOUS SON ASPECT SOCIOLOGIQUE

ou « L'UNIVERS LIBAN »

Un coup d'œil sur notre population révèle une extraordinaire variété et diversité qui se lisent à travers les 24 éléments raciaux qui la composent et que se partagent 3 religions réparties en 16 confessions dans lesquelles se disputent environ une quarantaine de fonds d'âme différents, se côtoyant ou se superposant au gré des multiples vagues de peuplement qui se sont échelonnés le long d'une trentaine de siècles, le tout donnant à la population libanaise une physionomie sociologique spéciale qui ne relève d'aucun des types et des structures définis mais groupant en agrégats un ensemble hétéroclite de sociétés globales formant elles-mêmes des petites nations d'âge et de structures différents.

Ce qui fait que pour chacune des questions qui se posent au Liban, on risque de toucher d'une manière plus ou moins aiguë des éléments composant le fonds d'âme de certaines de ces nations de l'agrégat social libanais et alors on se trouve automatiquement devant des arguments ou des objections d'origine, de nature et de mobiles particuliers à l'appartenance ou à l'allégeance qui relèguent au second plan l'essentiel du sujet pour s'accrocher à ses aspects secondaires ou même tout à fait autre chose tel que son environnement.

Un exemple-type extrême que je relève dans cette polémique à propos de ce que je viens de dire, réside dans cette objection : mais si nous supprimons l'Impôt sur le Revenu, nous allons perturber l'Economie Syrienne en encourageant la finance de nos voisins à se domicilier au Liban, « fonds affectif, résidu émotionnel avec dérivations intellectuelles » pour employer l'expression de V. PARETO (Gurvitch, page 46).

C'est également un raisonnement de ce genre qui a été le facteur déterminant pour la conclusion de l'Accord Monétaire Franco-Libanais et non pas le raisonnement technique pur.

Comme on le voit, de part et d'autre, les mobiles, relents du fonds d'âme, ont fomenté l'âpreté de la discussion.

Indépendamment des actions et réactions d'origine affective et de fonds d'âme, nous avons aussi des actions et réactions qui sont d'ordre rationnel ayant

pour mobile des intérêts directs dans l'immédiat soit d'ordre collectif, soit d'ordre individuel, que nous allons examiner successivement, dans notre seconde et troisième rubrique consacrée à l'aspect politique, puis à l'aspect économique.

II — ASPECT POLITIQUE

Je serais tenté de titrer cette section par « Les diktats et servitudes politiques, séquelles de l'aspect sociologique ».

Un Embryon d'Etat,

Un Apprenti Gouvernement,

Un Semblant Archaique d'Administration,

Telle est l'image du char et de son équipage dans lequel s'est embarqué le Liban depuis 1943. Elle est fortement explicative de beaucoup de nos déboires parce que, brusquement, nous nous sommes trouvés, alors que nous avions besoin de la paix et de la sérénité intellectuelles pour pouvoir nous bâtir et grandir, devant une lutte qui s'avérait de plus en plus prononcée entre les éléments formant le réseau structurel à tous les niveaux des privilégiés du statu quo et les tenants révolutionnaires de l'avance et du progrès.

C'est l'éternelle « lutte entre le conformisme continuiste et le modernisme progressiste » (Gurvitch).

Dans une telle conjoncture comment vont se comporter les fabricants de notre politique, nos « Dirigeants » ?

Pour ne pas être accusé de parti pris, je recours à certaines citations qui se passent de commentaire et qui éclairent les comportements et leurs tenants :

— « Il est moins pénible d'accepter une idée courante que de lutter pour faire admettre une vérité nouvelle » (Gaston Berger, Opinion Publique, page 23).

— « On se trouve en général devant une société plus soucieuse de conformité que de réflexion critique sur elle-même (Georges Balandier, Gurvitch, page 109).

— « Les hommes passent une partie de leur vie à agir sans beaucoup réfléchir; ils emploient le temps qui leur reste à justifier après coup leurs décisions; l'échec est toujours dû aux circonstances, la réussite, à notre perspicacité ». (Opinion Publique, page).

— « On n'aime guère reconnaître qu'on était mal informé ou qu'on avait jugé trop vite » (Gaston Berger, Opinion Publique, page 14).

Le tout nous conduit à cet adage populaire « On n'aime pas perdre la face ».

Comme vous le voyez, pour faire triompher le vrai et sa réalité et pouvoir véritablement sur le plan politique, arriver à un résultat quelconque, il ne suf-

fit pas simplement de mieux savoir à un moment donné, mais il faut également et c'est la chose difficile, joindre au savoir nouvellement acquis, la bonne foi pour le reconnaître et la bonne volonté pour le faire admettre (C'est en cela que l'attitude que vient de prendre Joseph CHADER est méritoire).

Indépendamment de cet aspect des hommes politiques, nous avons également à tenir compte, dans l'appréciation de leurs attitudes et comportements, des questions de prestige et d'intérêts électoraux. J'allais ajouter aussi, de petite vanité. Il suffit que le promoteur ne soit pas soi-même pour provoquer les foudres de sa réprobation et de son opposition.

Ne me suis-je pas laissé dire par des personnages de rang ministériel « Qu'il n'est pas possible qu'une telle initiative émane d'une personne; elle aurait dû émaner de tous. On ne peut pas humainement permettre que le bénéfice politique en revienne à X ou à Y ».

C'est vous dire, Messieurs, combien il faut être prudent lorsqu'on se trouve devant une polémique pour éviter de se laisser entraîner, à la suite des antagonistes, à des comportements d'ordre émotionnel et passionnel où règnent de petits intérêts, égocentriques de la part des uns et des autres.

Sans insister davantage sur cet aspect politique, passons à l'élément déterminant de ce conflit : l'aspect économique.

III — ASPECT ECONOMIQUE :

DEVELOPPEMENT OU AMELIORATION

En réalité, nous aurions dû nous cantonner à cet aspect de notre exposé, parce que le sujet même du maintien ou de l'abolition de ces impôts aurait dû n'être que le service exclusif de « l'Economique » au sens strict du mot; mais, comme nous l'avons exposé, ce sujet étant vicié par le contexte des débats, nous avons été astreints aux développements précédents.

L'erreur qui, sur le plan économique, a vicié le point de départ des débats provient de l'usage d'une terminologie incertaine et impropre qui a jeté le trouble et la confusion dans les esprits, les conduisant à simplement pressentir le but sans le discerner, avec toute la précision que nécessite obligatoirement le décision d'action, des objectifs qui en permettent la réalisation.

DETERMINATION DU BUT A REALISER :

SES IMPERATIFS

L'erreur que je dénonce ici consiste dans le fait d'avoir confondu entre :

- 1 — Amélioration économique du standard de l'homme au Liban.
- 2 — Amélioration du rendement du statu-quo par une amélioration du fonctionnement de la structure existante et amélioration dans ces conditions de sa conjoncture.

Documentation & Research

3 — Développement d'une économie attardée, non diversifiée, imparfaitement structurée et imparfaitement organisée.

Ces trois notions posées nous conduisent à définir la nature de chacune d'elles et à les hiérarchiser.

Alors que c'est dans la première de ces notions qu'il faut situer le but final déclaré, (mais non nécessairement voulu au fond par tous), les deux autres notions représentent en fait deux moyens distincts pour le réaliser.

Par la notion de l'amélioration du statu quo, chère aux continuistes la question de l'abolition ou du maintien, ou même une solution intermédiaire telle que diminution du taux et meilleure répartition de l'assiette peut être envisagée puisqu'il s'agit simplement d'améliorer ce qui existe dans la conjoncture telle qu'elle est.

Cette notion limite donc l'amélioration du standard de l'Economique de l'homme dans la meilleure des hypothèses au maximum du rendement de l'existant.

Par contre, la notion du développement d'une économie attardée, présume une révision complète des concepts qui s'impose comportant la création des conditions requises impérativement pour le déclenchement et l'avancement du processus de croissance. Cette notion ouvre la porte à des horizons non pas seulement améliorant mais transformant complètement la condition économique de l'homme.

Le choix entre ces deux objectifs, amélioration ou développement, n'est pas libre. En effet, on ne peut recourir à l'amélioration d'un statu quo, que dans les pays ayant achevé complètement leur processus de croissance et que révèle l'existence d'une nation :

- 1 — socialement structurée,
- 2 — structuration s'insérant dans l'époque actuelle c'est-à-dire pleinement diversifiée,
- 3 — fonctionnellement organisée,
- 4 — politiquement articulée permettant une participation aux responsabilités et pouvoirs de la part des différents secteurs de l'économie et des groupes qui les constituent.
- 5 — Enfin que le pays ait atteint le maximum de son développement économique, que constate la direction naturelle prise par son épargne vers l'investissement à l'étranger, c'est-à-dire que le pays soit par l'absence de besoins internes, devenu exportateur de capitaux.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre situation pour constater que toutes ces conditions lui font défaut; donc, nous sommes obligés d'opter afin d'obtenir l'amélioration optima du sort de l'homme libanais, pour la formule du développement de notre croissance économique et non pas de son amélioration.

Parmi les conditions majeures que nécessite tout développement économique, figure la satisfaction aux besoins énormes d'investissement interne et qui dit investissement dit Epargne et qui dit Epargne est obligé de créer les conditions de sa constitution interne et de l'attraction de l'Epargne étrangère. Or une des conditions majeures réside dans la suppression des dispositions dont l'objectif est de la brimer aussi bien par son expropriation partielle ou totale que par les tracasseries administratives qui accompagnent cette expropriation.

Il se trouve que les Impôts, objets de la discussion, constituent cette ennemie à l'Epargne, puisqu'ils ont pour objectif de niveler les avoirs et de les redistribuer, donc indépendamment de toutes thèses et mobiles, si nous voulons le processus de croissance et voulons lui éviter des blocages comme dit Perroux, nous devons obéir aux impératifs qui le commandent.

Non seulement dans certains pays on évite les actes qui peuvent apeurer la constitution de l'épargne mais bien plus, on fait tout ce qu'on peut, sur le plan non seulement négatif mais positif, pour l'encourager. Ainsi par exemple, chez nos voisins du Sud, l'Etat prend lui-même le risque de la création des entreprises de production pour, après leur stabilisation, en vendre les titres aux particuliers lesquels ne participent plus au risque de la promotion mais simplement à celui de leur propre gestion.

IV — ASPECT TECHNIQUE :

CONFUSION ENTRE PRINCIPES ET MOYENS

Reste encore un dernier aspect à examiner. C'est l'aspect technique que présente cette question. Malheureusement et c'est ce que j'appréhendais lorsque cette question a été soulevée, la confusion du principe majeur qui commande à tout l'échafaudage à savoir l'abolition des impôts en question, avec les moyens de suppléer aux manques à rentrer au Trésor Libanais par suite de l'abolition de ces deux impôts. Cette distinction est très importante car elle commande elle aussi une série de critiques qui n'existeraient pas si cette confusion n'avait pas été commise. Sur le plan technique, nous avons donc deux parties distinctes à examiner : le principe de l'abolition d'une part et d'autre part les ressources en compensation pour le Trésor.

a) SUR LE PLAN DU PRINCIPE :

TERMINOLOGIE IMPROPRE :

ABOLITION OU SUSPENSION OU MAINTIEN

Sur le principe de l'abolition, j'ai hâte d'abord de rectifier la terminologie qui est erronée, cette terminologie impropre qui est souvent à la base des conflits. Il ne s'agit pas de condamner à mort définitivement l'Impôt sur le Revenu mais simplement de déclarer que dans la conjoncture actuelle de l'Economie

Libanaise, il est **prématuré**, quitte à le reprendre en temps dû. En effet, un impôt sur le revenu ainsi que sur les Successions, exige pour son instauration, l'existence réunie de 6 conditions fondamentales dont 5 déjà citées, à savoir :

- 1 — que le pays soit socialement structuré;
- 2 — que cette structure sociale corresponde à son époque mondiale et qu'elle s'y insère.
- 3 — que le peuple soit organisé fonctionnellement;
- 4 — que le peuple soit politiquement articulé permettant une participation effective aux pouvoirs de la part non seulement des différentes collectivités sociales mais aussi et surtout de la part des différents secteurs de l'Economie et des groupes qui les constituent.
- 5 — que le pays ayant achevé son processus de développement maximum, soit devenu investisseur externe, exportateur de capitaux.

6 — s'ajoute ici une sixième condition, spéciale à l'instauration des Impôts, savoir que l'Etat, devenu majeur, ait épuisé ses ressources propres domaniales ou autres, tant matérielles qu'immatérielles avant de toucher à la poche du contribuable.

OBSERVATION GENERALE :

- 1 — L'inexistence des conditions ci-dessus;
 - 2 — La faiblesse de l'organisation étatique sur le triple plan Politique, Gouvernemental et Administratif;
 - 3 — L'absence d'une diversification économique suffisante;
 - 4 — L'absence d'une hiérarchisation préalable scientifiquement adéquate aux besoins de l'expansion économique interne et au développement du processus de croissance;
- conduisent à l'impossibilité de trouver, même dans l'hypothèse d'une simple amélioration du fonctionnement de la conjoncture telle qu'elle se présente aujourd'hui :

1 — Une formule d'Imposition sur les Revenus et sur les successions sauvegardant les caractéristiques animatrices et orientatrices exigées d'un impôt moderne visant le double but de justice sociale et de dynamisme économique.

2 — Un système rationnel et scientifique d'une application technique pratique préservant et garantissant : 1 — l'équité et, 2 — l'efficacité sans tracasserie, et sans frais exagérés, et assurant : 1 — la répartition adéquate, 2 — la tarification diversifiée et nuancée, 3 — des formules et des investigations honnêtes et de perception généralisée.

3 — Une réglementation évolutive *ad hoc* épousant en permanence la réalité du niveau de croissance pour éviter un blocage du processus de développement par institutionnalisation ossifiante.

Ces observations tirées à la hauteur des principes supérieurs régissant la matière rejetant sur le plan technique une telle imposition dans la conjoncture actuelle libanaise.

b) SUR LE PLAN DES SUBSTITUTS

Cette première confusion entre Principe et moyens, a conduit à une seconde entre les différents éléments qui constituent l'ensemble des Finances Publiques; lesquelles comprennent deux catégories absolument distinctes quant à leur source, quant à leur gestion, destination, consommation ou investissement ou assortissement. Ces deux éléments sont les ressources d'ordre fiscal destinées en général à assurer les budgets ordinaires routiniers et les ressources d'ordre économique telles que : Monnaie, Paramonnaie, Crédit, Emprunt, Rentrées domaniales de toute nature, matérielle et incorporelle, telle que réglementation conceptionnelle valorisante.

Pour nous donc la confusion grave qui a été commise quand on a traité des substituts de compensation, c'est d'avoir confondu dans les Finances Publiques leur rôle fiscal et leur rôle économique. En effet aujourd'hui dans un Etat, les Finances Publiques ne sont pas exclusivement pour parer aux besoins routiniers, mais également pour intervenir dans le processus de développement général. A ce moment-là, ce n'est plus par leur activité fiscale que les Finances Publiques doivent rentrer en jeu, mais par leur activité économique axée sur l'Etat et ses possibilités. Or, les règles qui président à ces deux aspects différents de la Finance Publique sont elles-mêmes différentes. Les rentrées fiscales du Trésor utilisées dans le budget ordinaire de l'Etat à des fins économiques rentrant dans le processus du développement général, alourdissent sans justification, la fiscalité et sont donc une erreur. En effet, les fonds nécessaires au développement doivent être puisés d'après d'autres techniques et d'autres règles et la charge définitive de ces « véritables placements » très apparentée avec les investissements privés doivent être répartis d'une manière tout à fait différente de celle de la charge fiscale annuelle.

Ici, on doit parler d'amortissement par prélèvement sur les augmentations des rentrées générales, dû à la croissance du développement et non pas de compensation par des impôts fiscaux nouveaux ou supplémentaires en remplacement des rentrées fiscales pures des impôts sur le Revenu et sur les Successions.

Ce domaine, ne le perdons pas de vue, est extra-fiscal. Cela nous conduit à poser le problème entier de la conception en honneur du Fisc, de la Finance Publique et du Ministère des Finances.

Donc le remplacement des rentrées du Trésor au sens fiscal strict, ne se pose même pas car si le Trésor fiscal peut aider sur ce chapitre au développement, il ne peut y jouer qu'un rôle accessoire, son rôle principal devant être recherché dans ses possibilités économiques générales et spéciales. Donc, au point de vue fiscal, il n'y avait pas lieu de remplacer ces impôts ou tout au moins pour une grande partie.

Cela étant posé, toutes les critiques, tous les arguments adressés à l'occasion des substituts doivent être purement et simplement ignorés parce qu'ils ne sont ni pertinents ni concluants quoiqu'ils représentent des réactions justifiées sous l'optique « épidermique » avec laquelle le problème a été considéré.

Le problème doit être posé sur un tout autre plan, sous de tous autres principes qui remettent en cause les concepts actuels en honneur. C'est un problème de modernisation des conceptions.

Pour nous, la question du développement, et non de l'amélioration doit elle-même présider à tous nos raisonnements car c'est par elle que nous arriverons non seulement à résorber un chômage d'un prolétariat intellectuel et semi-intellectuel à caractère de plus en plus explosif, mais aussi à permettre la résorption du chômage déguisé, assez courant au Liban, et que l'on voit plus particulièrement sous la double forme de parasitologie familiale, source de l'émigration et de la parasitologie fonctionnaire, principal obstacle à toute réforme sérieuse de l'administration, à l'allègement des charges de l'Etat embourbé dans le fonctionnarisme et à l'élévation du standard du fonctionnaire, clef de voûte d'un recrutement de qualité; ainsi nous arrivons à la conclusion finale dans notre troisième partie que j'intitule « La Thérapeutique sociologique du problème politico-économico-fiscal du Liban ».

3ème PARTIE :

LA THERAPEUTIQUE SOCIOLOGIQUE DU PROBLEME POLITICO-ECONOMICO FISCAL DU LIBAN

Pour triompher il ne suffit pas que le but proposé soit excellent et que les arguments développés soient évidents. En effet, avant d'entreprendre un raisonnement pour convaincre, il faut au préalable recourir à une thérapeutique sociale en profondeur, susceptible de trouver le dénominateur commun qui place tout le monde sur le même palier et permet par conséquent de s'entendre et de se comprendre. C'est pour cette raison que Napoléon disait « Il ne suffit pas, pour être juste, de faire le bien, il faut encore que les administrés soient convaincus. La force est fondée sur l'opinion. Qu'est-ce que le Gouvernement ? Rien, s'il n'a pas l'opinion », et que Pascal présentait l'Opinion comme la Reine du Monde en l'opposant à la Force qui en est le Tyran. Enfin, Gaston BERGER surenchérit en ces termes : « ni les bombes, ni le pain, mais des mots, des dessins, des phrases, des chansons, qui changent la pensée et le comportement des hommes ».

Ne perdons pas de vue que la majeure partie de nos états de conscience dérive, non de la nature psychologique des hommes mais de la façon des hommes une fois associés, s'affectent mutuellement car la mentalité individuelle, la mentalité interpersonnelle et la mentalité intercollective ne sont que trois directions du phénomène psychologique total.

De l'exposé ci-dessus il résulte :

1 — que le but final envisagé est le « développement » du Liban et non l'amélioration du statu quo économique existant.

2 — que l'abolition de l'Impôt en question figure parmi les conditions majeures nécessaires à la croissance de ce développement.

3 — que derrière les thèses en compétition pour ou contre existent des mobiles affectifs ou cognitifs qui font perdre de vue le but final au profit de visées de collectivités ou d'individus qui ont vicié et obscurci les débats et créé des confusions multiples, notamment entre le principe de la suspension de ces deux impôts et la mécanique de leur remplacement.

4 — que nous nous devons de créer, préalablement à toute discussion, le climat favorable à la compréhension d'où l'importance des techniques de la propagande et de l'Opinion Publique.

5 — que nous pouvons créer ce climat en dégagant la valeur universelle « car on ne s'unit véritablement que dans la valeur », qui nous permet de faire prévaloir « la sagesse sur l'opinion » en facilitant « l'universelle réaction de l'ensemble sur les parties » ce qui, comme le dit Gurvitch, « fait apparaître subitement à découvert dans la réalité sociale le palier de l'innovation, du choix, de l'invention, de la décision et de la création collective; ces degrés de la liberté humaine prennent donc le pas sur tous les autres étagements des phénomènes sociaux en faisant prédominer les actes sur les œuvres » (Page 167). Par là, nous transcendons les mobiles avec leur valeur utilitaire personnelle et atteignons le degré de la valeur universelle qui met d'accord tout le monde.

Pour cette raison, avant que les débats ne dégénèrent et n'atteignent la masse du gros public, scindant à nouveau la nation, nous proposons à votre assemblée de confier à votre comité de l'Intérêt Public, en collaboration avec ceux de nos camarades rompus aux disciplines scientifiques d'approfondir l'étude dans l'optique même que nous venons de vous proposer et, si j'ose m'exprimer ainsi, de désociologiser l'aspect technique et de technifier le raisonnement sociologique.

1 — En cernant la définition exacte du sujet et les données du problème qu'il pose.

2 — en hiérarchisant les questions.

3 — en établissant le coefficient d'efficacité et d'importance de la suspension de ces deux impôts dans les conditions requises pour une accélération maxima du développement du pays, développement qui à notre sens doit constituer le but final en l'état actuel de la conjoncture libanaise envisagée dans son cadre local, régional et mondial.

Enfin, élaborer la manière d'approche des publics libanais créant le climat nécessaire à la réceptibilité universelle si l'on veut éviter que notre vérité ne subisse dans l'immédiat le même sort que celui subi par la vérité de Copernic et de Galilée.

Par là, vous aurez réussi non seulement à rendre un grand service à ce pays déchiré par les discussions intestines, mais également à jouer le rôle qui lui est prédestiné par les fondateurs du Rotary International.

Conférence donnée au
Rotary-Club le 17-12-1959



للتوثيق والأبحاث

Documentation & Research

DU MÊME AUTEUR

DEJA PARUS :

- 1) La Banque Pilote.
- 2) La Planification des Voies de Communication de la République du Libéria.
- 3) Directives pour la création :
 - a) d'une Monnaie Nationale,
 - b) d'une Banque Nationale,
 - c) d'une Politique Financière,
pour la République du Libéria.
- 4) New Amman.
- 5) Société Royale Séoudienne pour les Etudes
Projet Emir TALAL AL SEOUD.



للنشر والتوثيق والبحوث

Documentation & Research



للنوشيق والأبحاث

Documentation & Research

Imprimerie GORAYEB Tél: 46185